

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGETS PRIMITIFS 2024

#### I - CONTEXTE GENERAL

Les budgets primitifs proposés sont issus du rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté en séance du 14 mars dernier. Ils prennent en compte les priorités affichées et l'estimation affinée des masses financières.

#### II - LES PRIORITES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2024 se construit dans un contexte financier contraint comme l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics (inflation, coût de l'énergie, évolution des coûts des assurances...). En effet, la Communauté de communes La Domitienne n'échappe pas à cette réalité. Néanmoins, notre intercommunalité maintient sa volonté de poursuivre les actions de développement en faveur du territoire, notamment :

- en affichant son volontarisme dans l'exercice des compétences transférées tout en étant parfaitement lucide sur les limites budgétaires ;
- en mettant en œuvre « **Horizon 2030** » et en faisant du développement de l'intercommunalité notre priorité via des projets structurants : ressourcerie, Plan Alimentaire Territorial (PAT), surélévation du siège.... ;
- en **investissant dans nos zones d'activités** notamment avec l'extension de Via Europa, Croix de Combals, Cantegals-Viargues, Viargues.... ;
- en continuant d'engager des réflexions dans le cadre du **pacte financier et fiscal** efficace et solidaire (optimisation des bases fiscales ménages, répartition de la taxe d'aménagement entre EPCI et communes membres, rétrocession d'une part TFPB liée aux zones d'activité...);
- en se positionnant sur les différents **AAP et AMI**, notamment dans le cadre du fonds vert ;
- en mettant en œuvre le **CRTE**.

#### III - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

IMPOTS MENAGES	
BUDGET 2024	
ASSIETTES FISCALES	TAUX
TH RS	10,78%
TFNB	3,29%
TEOM	20,40%

IMPOTS DES ENTREPRISES		
BUDGET 2024		
ASSIETTES FISCALES	TAUX	PRODUIT 2024
CFE	30,18%	2 860 845,00 €
IFER		147 923,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 008 768,00 €</b>

#### IV- LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 29 394 habitants.

Communauté de communes La Domitienne	€ / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	372,63
Recettes réelles de fonctionnement / Population	423,85
Produit des impositions directes / Population	115,22
Dépenses d'équipement brut / Population	195,80
Encours de la dette / Population	218,24
DGF / Population	38,83

**Dépenses réelles de fonctionnement / Population et Recettes réelles de fonctionnement / Population :** permet de définir la ressource dont dispose la Communauté.

**Produits des impositions directes / Population :** ce ratio représente les recettes émanant du contribuable.

**Dépenses d'équipement brut / Population :** ce ratio montre la volonté d'investir.

**Encours de la dette / Population :** il s'agit du capital restant dû au 31 décembre 2023.

**DGF / Population :** il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de l'établissement.

#### V - LES BUDGETS

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est proposée à hauteur de **12 610 666,59 €** en hausse de **6,73 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

##### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		BUDGET au 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	1 678 265,00 €	1 639 470,60 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 832 704,00 €	3 065 894,07 €
014.	Atténuations de produits	4 490 965,08 €	4 851 986,08 €
022.	Dépenses imprévues	16 236,36 €	0,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	100 688,02 €	67 480,82 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 580 000,00 €	1 589 960,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	981 336,53 €	1 160 697,03 €
66.	Charges financières	130 000,00 €	163 493,20 €
67.	Charges exceptionnelles	5 300,00 €	5 000,00 €
68.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	66 684,79 €
<b>Total dépenses</b>		<b>11 815 494,99 €</b>	<b>12 610 666,59 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** s'inscrit à hauteur de **1 639 470,60 €** soit une diminution de **2,31 %** par rapport au budget total 2023. La baisse provient notamment d'une diminution des dépenses d'électricité en particulier grâce aux efforts réalisés sur l'éclairage public par l'extinction la nuit des candélabres des zones d'activités économiques et le remplacement par des lampes à LED et d'une baisse des dépenses liées aux festivités.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** s'inscrit à **3 065 894,07 €** soit en hausse de **8,23 %** par rapport à 2023. Cette augmentation se traduit notamment par :

- Les recrutements et la prévision des recrutements suivants :
  - un alternant chargé de la communication et un alternant conseiller en énergie partagé, en année pleine ;
  - une cheffe de service aménagement du territoire, en année pleine ;
  - un chargé de mission économie circulaire, financé dans le cadre du COT ADEME ;
  - un assistant administratif et financier au Pôle Population et Qualité de Vie.
- Les évolutions du point d'indice : 1,5 % d'augmentation sur une année pleine, une revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points en année pleine et une nouvelle augmentation de 5 points à compter du 01/01/2024.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits** s'inscrit à **4 851 986,08 €** soit en hausse de **8,04 %** par rapport à 2023. Cette évolution correspond, notamment, à l'augmentation du reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues**, pas de prévision pour 2024, ce chapitre n'existe plus depuis l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** est estimé à **67 480,82 €**, soit une baisse de **32,98 %**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **1 589 960,00 €**, soit en augmentation de **0,63 %** par rapport au budget total 2023. Cela concerne l'amortissement des biens. L'adoption du référentiel M57 impose désormais un calcul dès la mise en service du bien (et plus à compter de l'année qui suit l'acquisition) ce qui nécessite une prévision à la hausse pour 2024.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'établit à **1 160 697,03 €**, avec une hausse de **18,27 %** par rapport au budget total 2023. Cette augmentation s'explique par une nouvelle répartition de dépenses induites par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 qui impactent particulièrement ce chapitre.

**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à **163 493,20 €**, en hausse de **25,76 %**. Ces crédits sont inscrits pour le remboursement des intérêts des emprunts. L'augmentation s'explique par le transfert au budget principal des annuités d'emprunt de la zone d'activités Peyre Plantée suite à la clôture de ce budget annexe et par une prévision de remboursement d'intérêts de l'emprunt qui va être contracté pour l'acquisition du Domaine des Sablières. Certains emprunts affichent des taux indexés, il a également été prévu une marge en cas d'augmentation de ces taux.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** **5 000,00 €**, en baisse de **5,66 %** par rapport à 2023.

**Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions** affiche une inscription budgétaire de **66 684,79 €** principalement liée à un contentieux relatif aux travaux du siège.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		BUDGET au 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	100 000,00 €
013.	Atténuations de charges	- €	1 557,51 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00 €	52 150,00 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	984 862,00 €	931 107,00 €
73.	Impôts et taxes	8 894 494,00 €	4 472 003,00 €
731.	Fiscalité locale	- €	5 225 109,00 €
74.	Dotations et participations	1 729 010,99 €	1 782 083,08 €
75.	Autres produits de gestion courante	50 128,00 €	46 657,00 €
77.	Produits exceptionnels	5 000,00 €	- €
<b>Total recettes</b>		<b>11 815 494,99 €</b>	<b>12 610 666,59 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** est proposé pour un montant de **100 000,00 €**.

**Chapitre 013 - Atténuations de charges** proposées à hauteur de **1 557,51 €**. Il s'agit de remboursements d'indemnités journalières et autres remboursements liés au personnel.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **52 150,00 €**. Cela concerne l'amortissement annuel des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes divers** est proposé à **931 107,00 €** en baisse de **5,46 %** par rapport au budget 2023. Cette diminution est due à des régularisations de remboursement de frais de mise à disposition de personnel plus importante en 2023.

**Chapitre 73 - Impôts et taxes** est proposé à hauteur de **4 472 003,00 €**, soit une augmentation de **3,17 %**. En 2023, ce chapitre regroupait tous les produits de la fiscalité locale. En 2024, avec l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57, ce chapitre correspond aux versements de fraction de TVA en compensation de la perte de TH et de CVAE et aux versements du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

	BP 2023	Proposition BP 2024
FPIC	338 005,00 €	342 528,00 €
FRACTION DE TVA (compensation TH)	2 950 557,43 €	2 970 544,00 €
FRACTION DE TVA (compensation CVAE)	1 046 000,00 €	1 158 931,00 €

**Chapitre 731 - Fiscalité locale** est proposé à hauteur de **5 225 109,00 €**, soit une augmentation de **14,60 %** due notamment à la perception de la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour la Région et à la progression du produit de la TASCOM.

	BP 2023	Proposition BP 2024
TH	395 389,64 €	410 755,00 €
TFNB	34 198,00 €	37 931,00 €
TAFNB	72 857,00 €	77 334,00 €
CFE	2 834 761,00 €	2 860 845,00 €
TASCOM	326 777,40 €	470 221,00 €
IFER	135 950,12 €	147 923,00 €
TAXE DE SEJOUR	760 000,00 €	1 220 100,00 €

**Chapitre 74 - Dotations et participations** est proposé à **1 782 083,08 €**, en augmentation de **3,07 %**. Il comprend, entre autres, la dotation d'intercommunalité (+ 116 472,00 €), la dotation de compensation (- 6 103,00 €), la compensation CET (- 32 176,00 €), les participations du Conseil régional au titre des animations de Natura 2000 et du Conseil départemental pour les manifestations culturelles et le RPE stables par rapport à 2023.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** proposé à **46 657,00 €**, en diminution de **6,92 %**.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Pour **2023**, elle est proposée à **7 118 327,98 €** y compris restes à réaliser, contre 6 880 665,32 € en 2023, soit une augmentation de **3,45 %**.

### **2.1 - Les dépenses d'investissement**

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 000,00 €	52 150,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	464 836,44 €	604 534,65 €
20.	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	746 778,75 €	634 282,96 €
204.	Subventions d'équipement versées	751 895,40 €	706 330,70 €
21.	Immobilisations corporelles	4 664 444,93 €	3 334 864,46 €
23.	Immobilisations en cours	200 709,80 €	1 786 165,21 €
<b>Total</b>		<b>6 880 665,32 €</b>	<b>7 118 327,98 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à hauteur de **52 150 €** et correspond à l'amortissement des subventions d'équipement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** s'établit à **604 634,65 €** correspondent au remboursement du capital de la dette de l'exercice 2024. L'augmentation est due à la prévision du remboursement de l'emprunt contracté pour l'acquisition du domaine des Sablières.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**, s'établit à un montant de **634 282,96 €**.

**Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées**, s'établit à hauteur de **706 330,70 €**.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** s'établit à hauteur de **3 334 864,46 €**.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** s'établit à hauteur de **1 786 165,21 €**.

L'ensemble des chapitres 20, 204, 21, et 23 sont répartis selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - DEPENSES / OPERATIONS		PROP.2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 150,00 €	0,00 €	52 150,00 €
OPFI.	Opération financière	52 150,00 €	0,00 €	52 150,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	604 534,65 €	0,00 €	604 534,65 €
OPFI.	Opération financière	604 534,65 €	0,00 €	604 534,65 €
20.	Immobilisations incorporelles	368 062,00 €	266 220,96 €	634 282,96 €
OPNI.	Opération non individualisée	50 562,00 €	130 000,00 €	180 562,00 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	0,00 €	722,40 €	722,40 €
101.	CAVE OENOTOURISTIQUE MARAUSSAN	10 000,00 €	9 600,00 €	19 600,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	77 720,00 €	46 534,56 €	124 254,56 €
109.	CUISINE CENTRALE	0,00 €	1 140,00 €	1 140,00 €
118.	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €
137.	EXTENSION VIARGUES	0,00 €	2 052,00 €	2 052,00 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
60.	PROGRAMME LOCAL HABITAT	0,00 €	65 952,00 €	65 952,00 €
70.	SERVICE INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	14 780,00 €	0,00 €	14 780,00 €
92.	LES SABLIERES	55 000,00 €	10 220,00 €	65 220,00 €
93.	SITE NODAL - MALPAS	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	363 000,00 €	343 330,70 €	706 330,70 €
OPNI.	Opération non individualisée	19 600,00 €	0,00 €	19 600,00 €
105.	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	100 000,00 €	194 000,00 €	294 000,00 €
115.	PIG HABITAT	85 000,00 €	90 673,00 €	175 673,00 €
131.	REQUALIF. DEVANTURES LOCAUX ACTIVITES	20 000,00 €	5 558,70 €	25 558,70 €
132.	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
136.	OPERATION FACADES	68 400,00 €	53 099,00 €	121 499,00 €
87.	COFINANCEMENT GALEA	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles	924 040,00 €	2 410 824,46 €	3 334 864,46 €
OPNI.	Opération non individualisée	85 500,00 €	4 118,50 €	89 618,50 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
100.	PARC BALAYEUSES	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIEL ATELIERS TECHNIQUES	10 000,00 €	9 015,94 €	19 015,94 €
106.	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	50 300,00 €	10 109,05 €	60 409,05 €
11.	SAINT JULIEN	0,00 €	5 880,00 €	5 880,00 €
112.	MATERIELS AIRE DE LAVAGE	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
113.	STOCKAGE ATELIERS TECHNIQUES	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
114.	MATERIEL STATION CARBURANT	2 000,00 €	1 320,00 €	3 320,00 €
118.	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
12.	VIA EUROPA	74 000,00 €	89 775,17 €	163 775,17 €
123.	ROUDIGOU	50 000,00 €	185 118,49 €	235 118,49 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQ MONT/COLOMB	18 000,00 €	1 069,80 €	19 069,80 €
126.	MAILLASSOLE - MOULLINE	0,00 €	34 564,13 €	34 564,13 €
139.	EXTENSION SAINT AUBAIN	20 000,00 €	22 260,00 €	42 260,00 €
23.	SIEGE	92 600,00 €	4 742,62 €	97 342,62 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	85 000,00 €	40 281,55 €	125 281,55 €
56.	ERP MISE EN ACCESSIBILITE	600,00 €	0,00 €	600,00 €
62.	MOBILIER URBAIN	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
73.	JEUNESSE	0,00 €	569,21 €	569,21 €
82.	INFORMATISAT° BIBLIO	27 940,00 €	0,00 €	27 940,00 €
88.	LUDOTHEQUE	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
92.	LES SABLIERES	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
23.	Immobilisations en cours	1 720 652,47 €	65 512,74 €	1 786 165,21 €
OPNI.	Opération non individualisée	40 652,47 €	0,00 €	40 652,47 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	900 000,00 €	30 720,24 €	930 720,24 €
11.	SAINT JULIEN	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
137.	EXT. VIARGUES	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
23.	SIEGE	30 000,00 €	34 792,50 €	64 792,50 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 032 439,12 €</b>	<b>3 085 888,86 €</b>	<b>7 118 327,98 €</b>

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		BUDGET au 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 696 097,32 €	1 752 962,26 €
021.	Virement de la section de fonctionnement	100 688,02 €	67 480,82 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	164 500,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 580 000,00 €	1 589 960,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 120 318,25 €	1 189 449,54 €
13.	Subventions d'investissement	383 561,73 €	353 975,36 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>6 880 665,32 €</b>	<b>7 118 327,98 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est proposé à **1 752 962,26 €**.

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** est estimé à **67 480,82 €**.

**Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations** d'un montant de **164 500,00 €** correspond à la vente prévue d'un terrain de la zone d'activités économiques de Saint Aubin.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **1 589 960,00 €** et concerne les amortissements des biens.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à **1 189 449,54 €**. Il comprend l'article 1068 d'un montant de 1 109 449,54 € et une estimation de 80 000,00 € pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est proposé à **353 975,36 €**.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **2 000 000,00 €** qui correspond à l'emprunt à contracter pour l'acquisition du Domaine des Sablières.

Les chapitres sont répartis selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - RECETTES - CHAPITRES / OPERATIONS		PROP.2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	1 752 962,26 €	0,00 €	1 752 962,26 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	1 752 962,26 €	0,00 €	1 752 962,26 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	67 480,82 €	0,00 €	67 480,82 €
	Virement de la section d'exploitation (recettes)	67 480,82 €	0,00 €	67 480,82 €
024.	Produits des cessions	164 500,00 €	0,00 €	164 500,00 €
OPNI.	Opérations non individualisée	164 500,00 €	0,00 €	164 500,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 589 960,00 €	0,00 €	1 589 960,00 €
OPFI.	Opération financière	1 589 960,00 €	0,00 €	1 589 960,00 €
10.	Immobilisations corporelles	1 189 449,54 €	0,00 €	1 189 449,54 €
	Immobilisations corporelles	1 109 449,54 €	0,00 €	1 109 449,54 €
OPFI.	Opération financière	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
13.	Subventions d'investissement	129 070,00 €	224 905,36 €	353 975,36 €
OPNI.	Opération non individualisée	65 870,00 €	69 817,00 €	135 687,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIELS ATELIERS TECHNIQUES	0,00 €	600,00 €	600,00 €
12.	ZA VIA EUROPA	0,00 €	32 729,10 €	32 729,10 €
123.	ROUDIGOU	60 000,00 €	11 901,55 €	71 901,55 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQUE MONTADY-COLOMB	0,00 €	275,12 €	275,12 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	0,00 €	7 524,33 €	7 524,33 €
136.	OPERATION FACADES	0,00 €	81 079,00 €	81 079,00 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	0,00 €	10 979,26 €	10 979,26 €
86.	LAEP	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
88.	LUDOTHEQUE	1 600,00 €	10 000,00 €	11 600,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
OPNI.	Emprunt	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 893 422,62 €</b>	<b>2 224 905,36 €</b>	<b>7 118 327,98 €</b>

## LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à **7 674 681,18 €**, soit en hausse de **1,92 %** par rapport à la section de fonctionnement du budget total 2023.

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	3 308 300,00 €	3 705 741,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 530 831,00 €	2 746 203,00 €
022.	Dépenses imprévues	405 098,30 €	0,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €	480 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	556 120,00 €	697 953,88 €
66.	Charges financières	45 000,00 €	29 983,30 €
67.	Charges exceptionnelles	55 000,00 €	10 000,00 €
68.	Dotations aux provisions	0,00 €	4 800,00 €
<b>Total</b>		<b>7 530 349,30 €</b>	<b>7 674 681,18 €</b>



**Chapitre 011 - Charges à caractère général** à hauteur de **3 705 741,00 €**, en augmentation de **12,01 %** par rapport au budget de l'exercice 2023. La hausse provient notamment de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), du coût de traitement des ordures ménagères (+ 312 874,70 €), de l'augmentation des coûts de mutualisation au montant réel (+ 94 405,00€) et du carburant (+ 14 500,00 €).

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** s'inscrit à **2 746 203,00 €** soit en hausse de **8,51 %** par rapport à 2023. Celle-ci est liée à la réorganisation du pôle qui a conduit à la création d'un poste supplémentaire en année pleine, à l'évolution du point d'indice, aux recrutements de 4 contrats aidés sur une année pleine dont 1 poste supplémentaire et à l'allocation de retour à l'emploi.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues** sans prévision pour 2024, ce chapitre n'existe plus depuis l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** ne présente pas de prévision en 2024.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** s'établit à **480 000,00 €**, soit en augmentation de **11,63 %** par rapport au budget total 2023. Cela concerne l'amortissement des biens. L'adoption du référentiel M57 impose désormais un calcul dès la mise en service du bien (et plus à compter de l'année qui suit l'acquisition) ce qui nécessite une prévision à la hausse pour 2024.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'établit à **697 953,88 €**, soit une augmentation de **25,50 %**. Cette forte variation s'explique par une nouvelle répartition de dépenses induites par l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 qui impactent particulièrement ce chapitre.

**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à **29 983,30 €** soit une diminution de **33,37 %**, pour le remboursement des intérêts des emprunts, en raison d'une prévision élevée en 2023 par prudence compte tenu de la volatilité des taux des emprunts indexés.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** s'établit à **10 000,00 €** soit une baisse de **81,82 %**. En 2021, un camping a changé de dénomination et une annulation a donc été faite sur l'exercice 2023 pour titrer à nouveau la redevance spéciale sur le nouveau tiers.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions** à hauteur de **4 800,00 €**, qui correspond à un volume de créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	200 000,00 €
013.	Atténuations de charges	0,00 €	26 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00 €	37 000,00 €
70.	Produits des services	877 618,00 €	715 000,00 €
73.	Impôts et taxes	6 209 864,00 €	6 263 000,00 €
74.	Dotations et participations	31 402,50 €	20 242,18 €
75.	Autres produits de gestion courante	353 005,00 €	413 439,00 €
77.	Produits exceptionnels	21 459,80 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>7 530 349,30 €</b>	<b>7 674 681,18 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** à hauteur de **200 000,00 €** pour l'exercice 2024.

**Chapitre 013 - Atténuation de charges** est proposé à **26 000,00 €** pour l'exercice 2024 en prévision du remboursement des contrats aidés.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **37 000,00 €**. Cela concerne l'amortissement annuel des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Produits des services** est proposé à **715 000,00 €** en baisse de **18,53 %** par rapport au budget 2023 qui s'explique par la perte de redevance spéciale de 2 campings Vendrois qui ne font plus appel aux

services de La Domitienne (- 35 000,00 €) et par la nouvelle convention avec la société Oekomed dont les prix de rachat sont revus à la baisse (- 129 000,00 €).

**Chapitre 73 - Impôts et taxes** - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est proposée à hauteur de **6 263 000,00 €**, soit une hausse de **0,86 %**.

**Chapitre 74 - Dotations et participations** est proposé à **20 242,18 €**, soit une diminution de **35,54 %**. En 2023, il s'agissait notamment des subventions de la Région perçues pour l'étude de caractérisation et l'appel à projets Bio Déchets. En 2024, la prévision ne concerne que la participation annuelle de la Communauté de communes Sud Hérault versée au titre de l'utilisation de la déchèterie de Nissan par les habitants de Poilhes.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** concerne le soutien des éco-organismes et est proposé à **413 439,00 €**, en hausse de **17,12 %** par rapport au budget 2023 (recettes liées à l'amélioration du tri des emballages et matériaux à recycler).

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** est proposé à **0,00 €**, cela s'explique par le changement de nomenclature en 2024.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **5 339 451,70 €**, soit en hausse de **24,07 %** par rapport à la section d'investissement du budget total 2023.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau ci-dessous par chapitre :

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00 €	37 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €	115 000,00 €
20.	Immobilisation incorporelles (sauf le 204)	172 432,00 €	191 490,00 €
21.	Immobilisations corporelles	2 345 423,66 €	2 791 580,45 €
23.	Immobilisations en cours	1 668 582,88 €	2 204 381,25 €
<b>Total</b>		<b>4 303 438,54 €</b>	<b>5 339 451,70 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **37 000,00 €** en corrélation avec les recettes d'ordre de fonctionnement inscrites au chapitre 042 pour prendre en compte l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est inscrit à **115 000,00 €**. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts dont l'augmentation s'explique par le remboursement de l'emprunt perçu en 2023.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** est proposé à **191 490,00 €** pour les études (bio déchets, tarification incitative, photovoltaïque du bâtiment technique et la conteneurisation enterrée) et les licences informatiques.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est proposé à **2 791 580,45 €** pour les différents projets d'investissements.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** s'inscrit à hauteur de **2 204 381,25 €** et correspond au projet de construction d'une ressourcerie.

Elles sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

BA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES INVESTISSEMENT		Prop. 2024	RAR 2023	BUDGET TOTAL 2024
<b>DEPENSES</b>		<b>3 983 451,65 €</b>	<b>1 356 000,05 €</b>	<b>5 339 451,70 €</b>
040.	Opération d'ordre de transfert entre section	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
OPFI.	Opérations financières	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
OPFI.	Opérations financières	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €
20.	Immobilisations incorporelles	125 700,00 €	65 790,00 €	191 490,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	13 200,00 €	64 470,00 €	77 670,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	2 500,00 €	1 320,00 €	3 820,00 €
24.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles	1 501 370,40 €	1 290 210,05 €	2 791 580,45 €
OPNI.	Opération non individualisée	4 300,00 €	0,00 €	4 300,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	21 400,00 €	2 407,99 €	23 807,99 €
11.	COMPOSTEURS	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	2 000,00 €	600,00 €	2 600,00 €
12.	PARC BOM	450 000,00 €	925 353,59 €	1 375 353,59 €
13.	BENNES DECHETERIES	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
15.	PARC BACS	156 000,00 €	25 632,27 €	181 632,27 €
16.	POLYBENNE GRUE	0,00 €	243 668,50 €	243 668,50 €
17.	PARC BORNES TRI	50 000,00 €	24 600,00 €	74 600,00 €
19.	VEHICULES LEGERS	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
27.	LOMBRICOMPOSTEURS	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	467 270,40 €	13 119,70 €	480 390,10 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	37 000,00 €	6 300,00 €	43 300,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	209 000,00 €	48 528,00 €	257 528,00 €
23.	Immobilisations en cours	2 204 381,25 €	0,00 €	2 204 381,25 €
36.	RESSOURCERIE	2 204 381,25 €	0,00 €	2 204 381,25 €

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 738 825,47 €	3 599 988,78 €
021.	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €	480 000,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 300 963,07 €	1 214 464,98 €
13.	Subventions d'investissement	33 650,00 €	44 997,94 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>4 303 438,54 €</b>	<b>5 339 451,70 €</b>

Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté est proposé à **3 599 988,78 €**.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement n'est pas prévu pour 2024.

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **480 000,00 €** en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement des biens.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à **1 214 464,98 €**. Il correspond à une estimation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à percevoir au regard des dépenses d'investissement 2024 (70 000,00 €) et des excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) pour 1 144 464,98 €.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est proposé à hauteur de **44 997,94 €**. Il s'agit notamment des subventions attendues de l'État et de la Région dans le cadre de l'appel à projets Bio déchets.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** inscrit à hauteur de **0,00 €** car il n'est pas prévu d'emprunt en 2024.

## LE BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **796 060,00 €** en hausse de **13,51 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

#### 1.1 - Les dépenses d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	65 475,00 €	140 580,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	60 025,30 €	60 417,23 €
022.	Dépenses imprévues	20 000,00 €	45 000,00 €
023.	Virement à la section d'investissement	55 675,03 €	118 072,54 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 200,00 €	266 150,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	123 918,00 €	113 600,00 €
66.	Charges financières	62 500,00 €	50 740,23 €
67.	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total</b>		<b>701 293,33 €</b>	<b>796 060,00 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est estimé à **140 580,00 €**, en hausse de **114,71 %** par rapport au budget total 2023. Cette augmentation résulte principalement des études prévues pour le renouvellement de la délégation de service public pour la distribution d'eau potable.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est estimé à **60 417,23 €**, en hausse de **0,65 %** par rapport au budget total 2023. Les salaires et charges du personnel sont affectés sur le budget « Assainissement des eaux usées » en totalité et refacturés pour moitié au budget « Eau ».

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues** inscrit à hauteur de **45 000,00 €**, soit une augmentation de **125 %**. Ce chapitre existe toujours dans le référentiel budgétaire et comptable M49.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** est proposé à hauteur de **118 072,54 €**, soit une augmentation de **112,07 %**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **266 150,00 €**, en diminution de **14,75 %** en raison de régularisations passées sur l'exercice 2023. Il s'agit des amortissements des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est estimé à **113 600,00 €**, en baisse de **8,33 %** par rapport au budget total 2023. Il s'agit de l'adhésion (23 000,00 €) ainsi que du remboursement des intérêts des emprunts contractés (80 000,00€) au SIVOM, du reversement de la surtaxe à la commune de Maraussan (en forte baisse après le programme de construction de 39 logements sociaux en 2023) et de la participation au SMETA (6 657,00 €).

**Chapitre 66 - Charges financières** est estimé à **50 740,23 €**, en baisse de **18,82 %**.  
Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45.5% assainissement et 54.5% AEP) sont inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il convient donc de rembourser au budget assainissement 54.5% des intérêts soit 8 633,69 €.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est estimé à **1 500,00 €** en prévision d'annulations de titres sur les exercices antérieurs.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	100 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 500,00 €	136 260,00 €
70.	Produits des services	560 000,00 €	555 000,00 €
74.	Subventions d'exploitation	4 793,33 €	4 800,00 €
<b>Total</b>		<b>701 293,33 €</b>	<b>796 060,00 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** : 100 000,00 € pour l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **136 260,00 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Produits des services** est estimé à **555 000,00 €**, en baisse de **0,89%** par rapport au budget total 2023. Il s'agit du produit des surtaxes. Cette diminution est liée à une baisse générale de la consommation d'eau.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation** est estimé à **4 800,00 €**, stable par rapport à 2023. Il s'agit du reversement de la part d'attribution de compensation par le budget principal suite au transfert de la compétence liée à la Nappe Astienne.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **1 678 839,39 €** en baisse de **2,00 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 500,00 €	136 260,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	63 300,00 €	62 929,06 €
20.	Immobilisations incorporelles	69 895,60 €	293 217,37 €
21.	Immobilisations corporelles	487 217,85 €	749 143,22 €
23.	Immobilisations en cours	956 170,49 €	437 289,74 €
<b>Total</b>		<b>1 713 083,94 €</b>	<b>1 678 839,39 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **136 260,00 €**, en corrélation avec les recettes d'exploitation inscrites au 042 pour prendre en compte l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est estimé à **62 929,06 €**, en baisse de **0,59 %** par rapport au budget total 2023. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45.5% assainissement et 54.5% AEP) sont inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il convient donc de rembourser au budget assainissement 54.5% du capital soit 27 828,48 €.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** estimé à **293 217,37 €**. Une forte augmentation est prévue pour 2024 afin de financer les études pour l'extension de la bache de Viargues à Colombiers et des réservoirs de Montady, Lespignan et Colombiers ainsi que l'étude de zonage de distribution d'eau potable.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est estimé à **749 143,22 €**. Il s'agit des travaux sur les réseaux d'eau potable.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** estimé à **437 289,74 €**. Il s'agit de la prévision de travaux sur les réseaux d'eau potable.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	775 085,03 €	1 047 381,67 €
021.	Virement de la section d'exploitation	55 675,03 €	118 072,54 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 200,00 €	266 150,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	385 123,88 €	62 235,18 €
13.	Subventions d'investissement	185 000,00 €	185 000,00 €
<b>Total</b>		<b>1 713 083,94 €</b>	<b>1 678 839,39 €</b>

**Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est proposé à **1 047 381,67 €**.

**Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation** est proposé pour **118 072,54 €**.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **266 150,00 €**, en baisse de **14,75 %** par rapport au budget total 2023, en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses d'exploitation, pour prendre en compte l'amortissement des biens.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à **62 235,18 €**. Il correspond aux excédents d'exploitation capitalisés (article 1068).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est estimé à **185 000,00 €**. Il s'agit des subventions perçues notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs.

## LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **1 176 617,23 €** en baisse de **1,46 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

#### 1.1 - Les dépenses d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	176 747,00 €	199 689,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	120 050,59 €	120 824,47 €
022.	Dépenses imprévues	0,00 €	38 379,49 €
023.	Virement à la section d'investissement	0,00 €	100 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	564 200,00 €	425 050,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	210 837,00 €	212 310,00 €
66.	Charges financières	109 645,00 €	75 064,27 €
67.	Charges exceptionnelles	12 600,00 €	3 600,00 €
68.	Dotations aux amortissements	0,00 €	1 700,00 €
<b>Total</b>		<b>1 194 079,59 €</b>	<b>1 176 617,23 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est estimé à **199 689,00 €**, en hausse de **12,98 %** par rapport au budget total 2023. Ces charges correspondent notamment à des frais d'études en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion du service pour 50 000,00 €, la refacturation de la pose et dépose des réseaux sur Vendres Littoral (paillotes et poste de secours) pour 14 500,00 €, des coûts de mutualisation (% ETP intervenant dans la gestion du service, fournitures administratives, assurances, matériel informatique, ...) pour 45 519,00 €, la redevance de rejet pour 32 000,00 €, des coûts liés à la délégation de service public pour 45 000,00 € à SUEZ pour la gestion de la station d'épuration de Vendres village au titre de la zone d'activités Via Europa et au coût des assurances pour 9 900,00 €.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est estimé à **120 824,47 €**, soit une hausse de 0,64%. Ces salaires et charges du personnel sont affectés sur le budget assainissement des eaux usées et refacturés pour moitié au budget de l'eau.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues** est inscrit à hauteur de **38 379,49 €**. Ce chapitre existe toujours dans le référentiel budgétaire et comptable M49.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** est inscrit à hauteur de **100 000,00 €**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **425 050,00 €**, en baisse de **24,66 %** en raison de régularisations passées sur l'exercice 2023. Il s'agit des dotations aux amortissements des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est estimé **212 310,00 €**, en légère augmentation de **0,70 %** par rapport au budget total 2023. Il s'agit du remboursement des frais d'exploitation de la STEP de Nissan à la société Refresco, de la surtaxe de la commune de Maraussan et de l'auto surveillance de la STEP par Hérault Ingénierie.

**Chapitre 66 - Charges financières** est estimé à **75 064,27 €**, en baisse de **31,54 %** par rapport au budget total 2023. Il s'agit des intérêts d'emprunt et des Intérêts Courus Non Echus moins importants en 2024.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est estimé à **3 600,00 €**, en baisse de **71,43 %** par rapport au budget total 2023 en prévision d'annulations de titres et notamment de la PFAC.

**Chapitre 68 - Dotations aux amortissements** d'un montant de 1 700,00 € qui correspond à un volume de créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat d'exploitation reporté	107 649,29 €	100 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	132 550,00 €
70.	Produits des services	866 425,30 €	876 412,23 €
74.	Subventions d'exploitation	70 000,00 €	59 000,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	5,00 €	5,00 €
76.	Produits financiers	10 000,00 €	8 650,00 €
<b>Total</b>		<b>1 194 079,59 €</b>	<b>1 176 617,23 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** proposé à hauteur de **100 000,00 €**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **132 550,00 €**, en baisse de **5,32 %** par rapport au budget total 2023. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Produits des services** estimés à **876 412,23 €**, en hausse de **1,15 %** par rapport au budget total 2023. Il s'agit des produits des surtaxes (550 000 €), de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (266 000 €) et du remboursement par le budget de l'eau des frais de personnel (60 412,23 €). Des recettes supplémentaires sont attendues suite à la création de lotissements à Nissan et Maraussan.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation** est estimé à **59 000,00 €**, en baisse de **15,71 %** par rapport au budget total 2023. Cette diminution s'explique par la suppression progressive de la prime d'épuration par l'Agence de l'Eau.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **5,00 €** (régularisation des prélèvements à la source).

**Chapitre 76 - Produits financiers** est estimé à **8 650,00 €** en baisse de **13,50 %**. Il s'agit de la refacturation au budget eau des intérêts des emprunts de la commune de Colombiers.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'établit à **1 363 301,39 €** en baisse de **15,88 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

### **2.1 - Les dépenses d'investissement**

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00 €	132 550,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00 €	269 533,96 €
20.	Immobilisations incorporelles	116 232,36 €	150 055,62 €
21.	Immobilisations corporelles	637 429,69 €	702 558,27 €
23.	Immobilisations en cours	456 933,28 €	108 603,54 €
<b>Total</b>		<b>1 620 595,33 €</b>	<b>1 363 301,39 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **132 550,00 €**, en baisse de **5,32 %** par rapport au budget total 2023, en corrélation avec les recettes d'exploitation inscrites au 042 pour prendre en compte l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés** est estimé à **269 533,96 €**, en baisse de **0,17 %** par rapport au budget total 2023. Le montant inclut la quote-part des emprunts contractés par la commune de Colombiers et qui seront remboursés par le budget eau soit 27 828,48 €.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** estimé à **150 055,62 €**, des crédits supplémentaires ont été alloués afin de financer une étude de traitement complémentaire azote et phosphore de la lagune de Vendres Littoral (50 000,00€) ainsi qu'une étude pour le nouveau fonctionnement de la station d'épuration de Nissan suite à l'arrêt de l'activité de la société Refresco.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est estimé à **702 558,27 €**. Il s'agit de financer les travaux sur les réseaux d'assainissement.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** estimé à **108 603,54 €**. Il s'agit de la prévision de travaux sur les réseaux d'assainissement.

### **2.2 - Les recettes d'investissement**

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	435 790,93 €	567 811,37 €
021.	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	100 000,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	564 200,00 €	425 050,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	423 604,40 €	86 611,20 €
13.	Subventions d'investissement	170 000,00 €	155 978,82 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00 €	27 850,00 €
<b>Total</b>		<b>1 620 595,33 €</b>	<b>1 363 301,39 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est proposé pour **567 811,37 €**.

**Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation** est proposé à hauteur de **100 000,00 €**.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **425 050,00 €**, en baisse de **24,66 %** par rapport au budget total 2023, en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses d'exploitation.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à hauteur de **86 611,20 €**. Il correspond aux excédents d'exploitation capitalisés (article 1068).



**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est estimé à **155 978,82 €**. Il s'agit notamment des subventions attendues dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est estimé à **27 850,00 €**. Ce chapitre concerne la refacturation au budget « Eau » du capital des emprunts de la commune de Colombiers (27 828.48 €).

## LE BUDGET ANNEXE PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE

### LE CHICHOULET

#### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **675 249,11 €** en diminution de **2,38 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

##### 1.1 - Les dépenses d'exploitation :

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	310 540,83 €	279 271,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	311 587,95 €	316 494,30 €
022.	Dépenses imprévues	0,00 €	6 210,18 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	62 300,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 975,00 €	1 880,00 €
66.	Charges financières	4 482,00 €	3 693,63 €
67.	Charges exceptionnelles	3 100,00 €	3 600,00 €
68.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	1 800,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>691 685,78 €</b>	<b>675 249,11 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** s'élève à **279 271,00 €** en baisse de **10,07 %** par rapport au budget 2023 en raison notamment de l'absence de travaux de dragage en 2024 (- 53 000 €).

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est estimé à **316 494,30 €** en augmentation de **1,57 %** par rapport à 2023, notamment due à la hausse du point d'indice et de la cotisation mutuelle.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues** est proposé pour **6 210,18 €**. Ce chapitre existe toujours dans le référentiel budgétaire et comptable M4.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé **62 300,00 €** et concernent les dotations aux amortissements des biens, en augmentation de **3,83 %**.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** s'élève à **1 880,00 €**, en baisse de **4,81 %** et concerne les licences informatiques.

**Le chapitre 66 - Charges financières** est estimé à **3 693,63 €**, en baisse de **17,59 %** conformément au plan d'extinction de la dette (intérêts d'emprunt).

**Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est estimé à **3 600,00 €**, en hausse de **16,13 %** du fait d'écritures concernant les remboursements des contrats annuels et des badges.

**Le chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions** est estimé à **1 800,00 €**, qui correspond à un volume de créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2- Les recettes d'exploitation :

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat d'exploitation reporté	6 961,28 €	9 714,87 €
013.	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 020,00 €	48 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	449 931,15 €	480 000,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	131 837,08 €	136 254,24 €
77.	Produits exceptionnels	6 936,27 €	1 280,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>691 685,78 €</b>	<b>675 249,11 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** est repris pour **9 714,87 €**.

**Chapitre 013 - Atténuation de charges**, il n'y a pas de besoin pour l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **48 000,00**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement pour 13 000,00 € et de la reprise de la provision pour les travaux d'entretien du Port pour 35 000,00 €.

**Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services** est estimé à **480 000,00 €**, en hausse de **6,68 %** suite à une révision des tarifs des redevances pour l'occupation de postes d'amarrage au Port du Chichoulet.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est estimé à **136 254,24 €**, en hausse de **3,35 %**. Il s'agit des recettes liées aux occupations temporaires du domaine public.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** inscrits à hauteur de **1 280,00 €**, soit une baisse de **81,55 %**. Il s'agit de remboursements d'assurance en raison de sinistres.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **180 696,95 €** en baisse de **27,93 %** par rapport aux crédits ouverts en 2023.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 020,00 €	48 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 300,00 €	10 371,68 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 700,00 €	0,00 €
21.	Immobilisations corporelles	17 409,64 €	32 604,50 €
23.	Immobilisations en cours	125 301,85 €	89 720,77 €
<b>Total dépenses</b>		<b>250 731,49 €</b>	<b>180 696,95 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **48 000,00 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement pour 13 000,00 € et de la reprise de la provision pour les travaux d'entretien et de dragage de la passe d'entrée à hauteur de 35 000,00 €.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** s'élève à **10 371,68 €**, stable. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**, il n'y a pas d'études prévues pour l'exercice 2024.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est estimé à **32 604,50 €**. Il s'agit d'acquisition d'outillage ou de travaux d'amélioration des équipements (cameras, sonorisation, éclairage public).

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** estimé à **89 720,77 €**. Il s'agit des travaux dont 20 058 € prévus pour le projet BIOHUTS.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	179 943,49 €	111 900,95 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	62 300,00 €
13.	Subventions d'investissement	10 788,00 €	6 496,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>250 731,49 €</b>	<b>180 696,95 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** de 2023 est repris pour **111 900,95 €**.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est estimé à **62 300,00 €**. Il s'agit des dotations aux amortissements des biens.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est estimé à **6 496,00 €** et concerne les subventions de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault pour le programme BIOHUTS.

## **LE BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

Le budget annexe GEMAPI ne comporte qu'une section de fonctionnement, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est équilibré à hauteur de **535 251,86 €** soit une hausse de **35,45 %** par rapport au budget total 2023.

### 1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	2 000,00 €	2 000,00 €
014.	Atténuations de produits	6 000,00 €	6 600,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	387 170,50 €	526 651,86 €
<b>Total dépenses</b>		<b>395 170,50 €</b>	<b>535 251,86 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** inscrit à hauteur de **2 000,00 €** pour les frais de notaire, suite au transfert en pleine propriété des parcelles de l'ex SITA Lirou.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits** pour une inscription à hauteur de **6 600,00 €** soit une hausse de **10,00 %** par rapport à 2023. Cette prévision concerne les dégrèvements éventuels demandés par les services fiscaux.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est estimé à **526 651,86 €**, soit une hausse de **36,03 %** par rapport à 2023. Il s'agit des cotisations au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) et au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).

## 2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat de fonctionnement reporté	79 605,30 €	100 786,66 €
731.	Fiscalité locale	192 175,00 €	311 000,00 €
74.	Dotations et participations	123 390,20 €	123 465,20 €
Total recettes		395 170,50 €	535 251,86 €

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté s'élève à 100 786,66 €.

Chapitre 731 - Fiscalité locale dont le produit estimé s'élève à 311 000,00 € soit une hausse de 61,83 %, pour commencer à faire face à des travaux importants prévus dans le cadre du P.A.P.I III et IV.

Chapitre 74 - Dotations et participations inscrites pour 123 465,20 €. En très légère augmentation de 0,06 %, elles correspondent au reversement de cotisations ex-communales suite au transfert de charges pour 114 365,20 € et à la dotation de compensation pour 9 100,00 €.

## LE BUDGET ANNEXE VIA EUROPA

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à 7 616 201,70 € en baisse de 9,18 % par rapport aux crédits ouverts en 2023.

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
011.	Charges à caractère général	435 249,70 €	265 500,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000,00 €	7 100 000,00 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	92 000,00 €	96 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	0,00 €	58 701,70 €
66.	Charges financières	92 000,00 €	96 000,00 €
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	266 689,30 €	0,00 €
Total		8 385 939,00 €	7 616 201,70 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général s'établit à 265 500,00 €, en baisse de 39,00 % par rapport à 2023. Ce chapitre concerne l'acquisition de foncier pour 100 000,00 €, les études pour un montant de 100 000,00 €, les travaux à hauteur de 58 000,00 € et 7 500,00 € au titre des taxes foncières.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections, il est inscrit 7 100 000,00 €, en baisse de 5,33 % au titre du stock initial 2024.

Chapitre 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement, il est inscrit 96 000,00 €. Il s'agit de la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2024.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante estimé à 58 701,70 € en vue d'éventuelles charges de fonctionnement.

Chapitre 66 - Charges financières est estimé à 96 000,00 €. Il concerne les intérêts d'emprunt.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) ne nécessite pas de prévision pour 2024.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
002.	Résultat de fonctionnement reporté	293 939,00 €	20 201,70 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000 000,00 €	7 500 000,00 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	92 000,00 €	96 000,00 €
Total		8 385 939,00 €	7 616 201,70 €

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté est de 20 201,70 €.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections s'établit à 7 500 000,00 €, en baisse de 6,25 % en prévision du stock final 2024.

Chapitre 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement s'établit à 96 000,00 €. Ce chapitre concerne la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final 2024.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à 7 595 000,00 € en baisse de 6,18 % par rapport aux crédits ouverts en 2023 en dépenses et à 9 013 450,30 € en recettes. Le budget est proposé avec un sur-équilibre de 1 418 450,30 €.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000 000,00 €	7 500 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00 €	95 000,00 €
Total		8 095 000,00 €	7 595 000,00 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections, il s'agit des opérations relatives au stock final 2024 à hauteur de 7 500 000,00 €, en baisse de 6,25 %.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées, correspond à l'échéance annuelle de remboursement du capital des emprunts, soit 95 000,00 €, stable par rapport à 2023.

### 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2023	BP 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 103 359,38 €	1 913 450,30 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000,00 €	7 100 000,00 €
Total		9 603 359,38 €	9 013 450,30 €

Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté est proposé à hauteur de 1 913 450,30 €.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections, il s'agit des prévisions d'écritures de stocks initiaux 2024 à hauteur de 7 100 000,00 €, en baisse de 5,33 % par rapport au budget 2023.